



# PRÉFET DES HAUTES- ALPES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Covid-19 : dégradation des indicateurs sanitaires

Gap, le 16/11/2021

Renforcement des contrôles du passe sanitaire

Depuis quelques semaines, le taux d'incidence sur le territoire national est en hausse. Pour la semaine du 1<sup>er</sup> novembre au 7 novembre, **le taux d'incidence est de 91,7 pour 100 000 habitants dans les Hautes-Alpes**. Il était de 66 pour la semaine du 25 octobre au 31 octobre. Le taux de positivité est de **2,9 %**, contre 2,3 % à la fin octobre.

Au 8 novembre, **18 personnes** étaient hospitalisées dans le département pour la Covid-19 **contre 15** au 29 octobre.

Alors que nous étions parvenus à une maîtrise de la diffusion épidémiologique depuis le courant de l'été, en grande partie grâce à la mise en place du passe sanitaire et à la forte couverture vaccinale acquise par notre pays, on constate une **dégradation des indicateurs sanitaires**.

### Passe sanitaire : renforcement des contrôles



« Face à cette dégradation, il est impératif de poursuivre l'effort collectif en appliquant les gestes barrières. Le passe sanitaire permet de maintenir nos libertés en protégeant notre santé. J'ai demandé à nos forces de l'ordre d'intensifier les contrôles et de faire preuve de fermeté », souligne Martine CLAVEL, préfète des Hautes-Alpes.

**Les contrôles des règles relatives au passe sanitaire vont donc être renforcés** dans le département à la fois auprès des établissements dont l'accès est soumis à sa présentation ainsi qu'auprès de ceux qui les fréquentent.

### Nouveau décret et prolongement de l'arrêté préfectoral

Depuis ce lundi 15 novembre, **le port du masque redevient obligatoire à l'école** dans toute la France métropolitaine comme en outre-mer par décret publié ce 11 novembre.

De plus, **les contrôles aux frontières sont renforcés**. Pour entrer en France, les passagers en provenance de l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Autriche, la Hongrie, la République tchèque, la Grèce et l'Irlande doivent présenter **un test datant de moins de 24 h contre 72 h auparavant**.



L'arrêté préfectoral pris le 17 septembre dernier a été prolongé ce 15 novembre et **maintient le port du masque obligatoire dans le département** :

- lors des **marchés de plein-air alimentaires et non-alimentaires, brocantes et vide-greniers, foires, fêtes foraines et ventes au déballage** ;

### Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

[pref-communication@hauts-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hauts-alpes.gouv.fr)

Préfecture des Hautes-Alpes

- lors de tous **rassemblements, manifestations sur la voie publique, festivals, concerts en plein-air et évènements sportifs de plein-air** ;
- dans les lieux, événements ou zones **soumis au passe sanitaire**.

Il est à rappeler que **le masque reste obligatoire dans les établissements recevant du public**.

Également, **les rassemblements de personnes donnant lieu à la consommation d'alcool sur la voie publique restent interdits, tout comme la tenue de buvettes** (sauf pour les événements soumis au passe sanitaire).

## Continuons la vaccination

Selon les données de l'Assurance Maladie, **70,4 % de la population des Hautes-Alpes disposent d'un schéma vaccinal complet** (76,1 % ont au moins une injection).

	12-17 ans	18-24 ans	25-39 ans	40-54 ans	55-64 ans	65-74 ans	75 ans et +
<b>1<sup>re</sup> injection</b>	75,90 %	90,40 %	86,00 %	89,20 %	91,50 %	94,00 %	90,70 %
<b>Schéma complet</b>	72,10 %	87,00 %	83,30 %	87,60 %	90,40 %	93,00 %	89,00 %

**La vaccination limite la propagation virale et surtout les effets graves de la maladie**. Il est possible de prendre rendez-vous et de se faire vacciner dans les centres de vaccination de Briançon, L'Argentière-la-Bessée, Guillestre, Embrun, Gap, Laragne-Montéglin, ou bien dans les officines et auprès des professionnels de santé libéraux.

Tous les publics âgés de plus de 12 ans sont concernés. Les doses de rappel sont également administrées dans le département, 6 mois après la fin du premier schéma vaccinal complet. Cela concerne :

- les personnes âgées de plus de 65 ans
- les professionnels de santé
- l'ensemble des salariés du secteur de la santé / médico-social
- les aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables
- les professionnels du transport sanitaire
- les pompiers
- les personnes de plus de 18 ans de l'entourage des immunodéprimés.

À partir du 15 décembre, les 65 ans et plus **devront bénéficier d'un rappel pour prolonger la validité du passe sanitaire**. Une campagne de rappel sera lancée à partir du début du mois de décembre pour les 50 à 64 ans.

## Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

[pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)

Préfecture des Hautes-Alpes